

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville



COMMUNE
DE
RETTTEL
57480

Téléphone : 03 82 83 72 09
Télécopie : 03 82 83 25 95
mairie.rettel@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2009 20h30

Le présent compte rendu ne reprend pas en détail les différents délibérés diffusés sur le même site de la Commune.

<http://www.rettel.fr/public/?code=deliberations>

La séance est présidée par Monsieur Jean SCHWENCK, Maire. Monsieur Fabrice RENCK, employé de la Mairie assure le secrétariat de la réunion.

Quatre conseillers sont absents et ont donné procuration : Mmes NEFF et ORTH, et Mrs HERRMANN et JUNGER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate la présence de plusieurs auditeurs.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le cabinet NOURY s'est aimablement déplacé tout spécialement pour présenter le projet arrêté du nouveau PLU. Le projet fut largement commenté et présenté sous forme de projections sur un écran visible de tous.

L'exposé complet ne suscita aucune demande d'explication ou de remarques complémentaires.

Votent 9 pour
Votent 5 contre

Institution du Droit de Prémption Urbain DPU

Aucune question et ni commentaire particulier

Votent 9 pour
Votent 5 contre

Décisions modificatives

Il s'agit d'une modification partielle du Budget 2009 voté par le conseil du 17 mars 2009. Sans augmenter nullement la masse budgétaire, il s'agit dans cette proposition d'augmenter un poste budgétaire d'investissement en en réduisant d'autres. Est concerné le poste n°2315-51 intitulé « Installations, matériel et outillage technique/opération 51 » sur lequel étaient déjà mis à disposition 804 704,75€.

La dotation supplémentaire proposée en conseil est de 51 000€ et correspond à un supplément de travaux imprévus sur la mise en esthétique des réseaux secs, d'assainissement, d'adduction d'eau potable ainsi que les aménagements sécuritaires des rues de Contz, de Sierck, et d'une partie des rues Saint Nicolas et de la rue de la Chartreuse.

L'avenant au marché de ces travaux supplémentaires a été voté en conseil le 11 mai 2009. Se reporter à son procès verbal.

Votent 9 pour
Votent 5 contre

Création d'un poste de Rédacteur

Monsieur Maret partant en retraite il s'agit de réorganiser les services de la Mairie et de créer un poste nouveau.

Cette proposition n'appelle aucun commentaire d'aucun conseiller.

Remboursement de l'Assurance

2 850€ pour les dégâts causés par un choc de véhicule à un luminaire du parking de la Salle Polyvalent. Et 952€ pour les dégâts causés par un choc véhicule à un poteau d'incendie de la rue de la Chartreuse.

Monsieur ANDRE demande si ces encaissements dédommagent totalement les dégâts ? Mr le Maire répond oui.

Madame BOCK en fin de séance remarquera d'une façon générale l'augmentation des dégradations dans le village.

Votent pour 14

Avenant N°7 au traité pour l'exploitation par affermage du service public de distribution de l'eau

Mr ANDRE, vu l'augmentation constante du prix des services de l'eau, demande s'il existe une réelle mise en concurrence chez les opérateurs dans le service public de l'eau ?

Mr le Maire confirme que c'est possible et que cette année de prolongation du contrat proposée qui lie la Commune à Veolia sera justement l'occasion de la recherche d'une réelle mise en concurrence des opérateurs afin d'assurer aux utilisateurs une qualité de service la meilleure au meilleur prix.

Votent pour 14

Contrat d'Assistance – conseil avec la DDAF pour le renouvellement du contrat de délégation du service public de l'eau potable

Pas de commentaires particuliers

Votent pour 9

S'abstiennent 5

Construction d'une Gendarmerie

Il s'agissait de renouveler lors de présent conseil, comme l'exige la procédure en la matière, l'expression de la volonté de la municipalité de poursuivre un projet de construction de Gendarmerie voté successivement par différents conseils déjà depuis 2007.

Mr ANDRE précise qu'il ne peut donc que renouveler ses remarques et son opposition au projet tel qu'il le fit lors du dernier conseil du 19 novembre 2008 délibérant sur le même sujet.

Mr le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé par la Commune à propos de cette construction. Il a donné de nombreuses réponses de la part de cabinets d'architectes et de maîtres d'oeuvre et que les projets déposés en Mairie sont en cours de dépouillement et d'études. Il poursuit en disant qu'il est encore trop tôt pour décider quoi qu'il soit. Monsieur Jean SCHWENCK rappelle son engagement de refuser qu'un tel projet puisse coûter quoi que ce soit au Commune. L'emprunt qui serait contracté par la Mairie auprès des Banques ne dépassera pas 2 000 000€ auxquels s'ajoutera une subvention de l'état d'un peu moins de 500 000€. A noter que la conjoncture favorise des emprunts à long terme au taux les plus favorables.

Mr LEIDIG s'interroge pourquoi le projet ne serait pas entrepris dans la cadre de la Communauté de Communes ?

Rappelons que les loyers alimenteront le service de la dette contractée. Il sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un premier bail de neuf ans.

Pas d'autres commentaires

Votent pour 9

Votent contre 5

Actualisation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme. (Habilitation donnée à Mr le Maire pour signer ladite convention avec la DDE)

Monsieur le Maire, à la demande de Mr ANDRE, précise que ces services sont gratuits et qu'il existe des organismes payants pour l'instruction des demandes.

Votent pour 9

S'abstiennent 5

Divers

Dégradations

Madame BOCK remarque d'une façon générale l'augmentation des dégradations dans le village.

Périscolaire

Monsieur ANDRE rappelle que lors du conseil du 11 mai qu'il avait été convenu qu'une action de promotion du Périscolaire serait entreprise avant la rentrée scolaire et qu'un bilan serait établi sur son activité après la rentrée. Quand est-il ?

Mr le Maire passe la parole à Mme WOLSKI Maire Adjointe chargée du dossier.

Mme WOLSKI déplore ne pouvoir répondre à cette question n'ayant pas auprès d'elle les chiffres et le dossier. Elle assure que le Périscolaire marche bien.

Mr ANDRE demande donc qu'une prochaine réunion permette au vue d'un bilan chiffré de l'activité du Périscolaire d'être informé avec plus de précisions.

Mme WOLSKI accepte cette proposition.

Réunions informelles du Conseil

Madame BOCK rappelle son souhait que l'ensemble des membres du Conseil participe plus aux décisions dans le cadre d'une réunion mensuelle non obligatoire, le lundi soir par exemple.

Mr le Maire répond qu'il a déjà entrepris cette démarche à deux reprises et qu'il poursuivra.

Divulgateion des adresses mail des conseillers

Madame BOCK déplore que son adresse mail personnelle figure sur un tract sans son autorisation. Elle est aussitôt rejointe par nombre de conseillers. D'une manière générale, Monsieur le Maire déplore également que des informations "pré-conseil" diffusées aux élus pour leur permettre de préparer les séances du conseil se retrouvent elles aussi diffusées dans ces même tracts et condamne vivement cet état de fait.

Fin de la séance